

# LES ANGLES MORTS, UN DANGER À NE PAS SOUS-ESTIMER



Sécurité routière : 700 piétons et cyclistes sont morts en 2014.

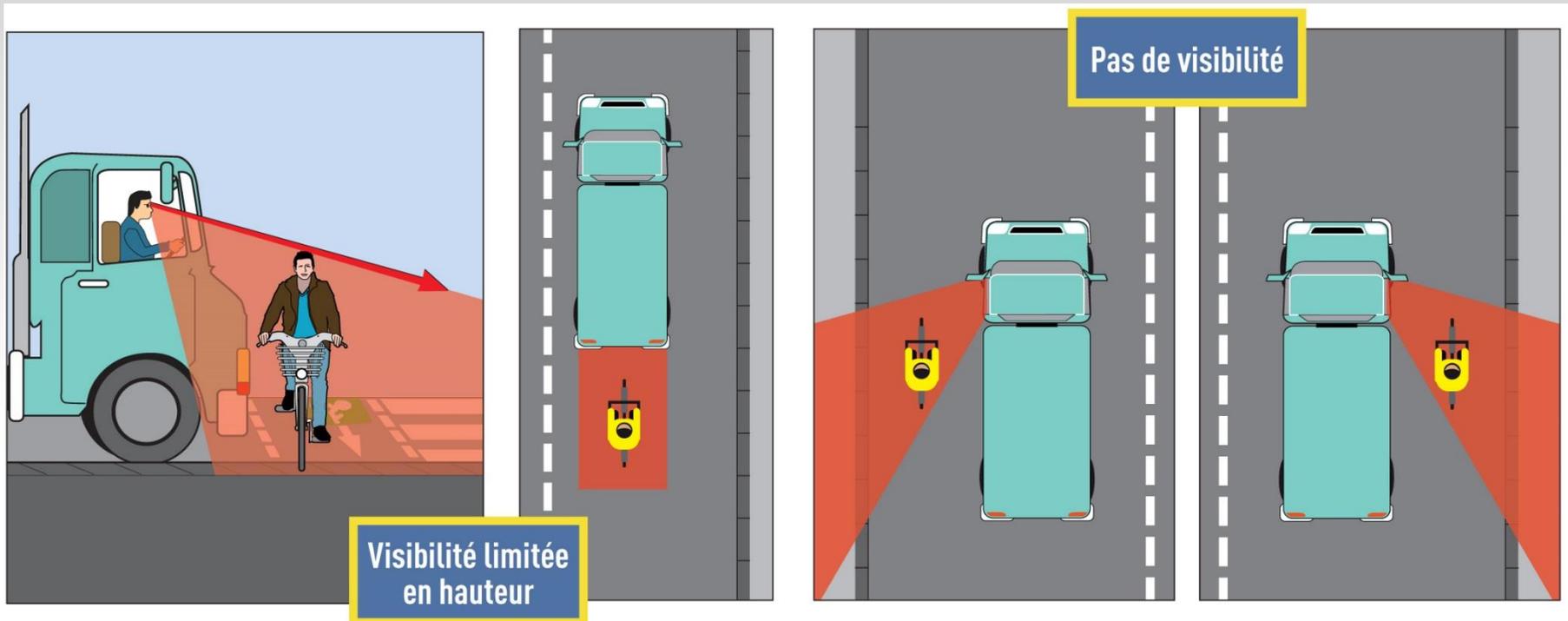
Les piétons et les vélos représentent à eux seuls 27% des blessés graves de la route.

Alarmalight® : Avertisseur piéton et cycliste



La vigilance reste de rigueur avec l'augmentation du nombre de cyclistes en ville. Un des dangers à ne pas sous-estimer : les angles morts.

Les angles morts : ces zones de visibilité limitée ou nulle se situent autour des véhicules tels que les poids lourds et les bus et sont souvent très dangereuses. Il existe quatre zones à risque autour d'un véhicule de grand gabarit : immédiatement devant ou derrière le véhicule et deux angles à gauche et à droite du véhicule.

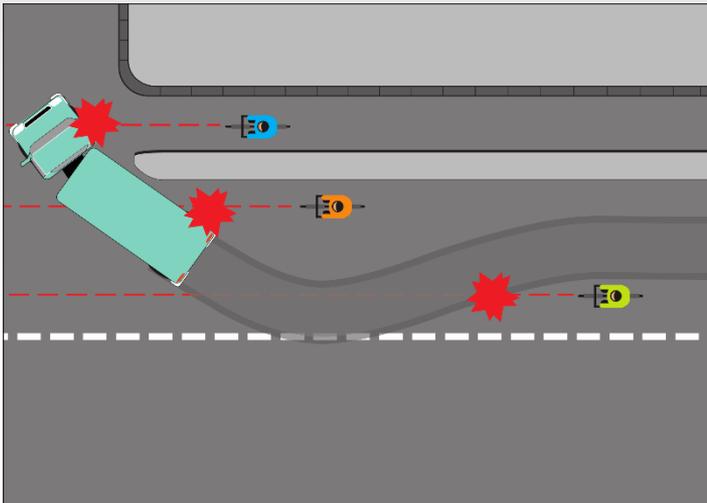


## Développement de la pratique du vélo et accidentologie

4,5 % des accidents de la circulation impliquant un cycliste sont mortels (source ONISR/DSCR - 2012). Si les accidents vélo - poids lourds sont rares, ils sont très souvent meurtriers pour le cycliste.

Après une hausse de 10% en 2012 principalement hors agglomération, la mortalité à vélo se situe à nouveau autour de 150 décès par an au niveau national, soit entre 4% et 5% de l'ensemble des tués sur la route (communiqué du Club des Villes et Territoires Cyclables).

A Paris, par exemple, la pratique du vélo a plus que doublé depuis 2001 tandis que la circulation automobile a baissé de 24 % (chiffres 2012 – Voirie/Mairie de Paris).



### L'indemnisation du cycliste dans le cadre d'un accident de la circulation en France :

Les accidents de la circulation mettant en cause un véhicule terrestre à moteur sont régis par la loi Badinter du 5 juillet 1985.

Le régime d'indemnisation des victimes passager, piéton, cycliste est régi par l'article 3 de la loi Badinter qui instaure pour les dommages à la personne un régime très protecteur de ces usagers, et leur accorde une indemnisation quasi systématique.



Au Royaume-Uni, Veolia a investi 1 Million de Livres Sterling à la protection des cyclistes en utilisant notre système Alarmalight® pour sa flotte de BOM qui est l'une des plus importantes du Pays.

Chaque véhicule de collecte de déchets Veolia sera équipé de ce dispositif sonore et visuel réduisant le risque d'accident impliquant des cyclistes; L'ensemble de sa flotte de plus de 3,5 tonnes le sera également.

Alarmalight® conjugue une alerte vocale « Attention ce véhicule tourne à droite » avec deux feux flash à LED de haute intensité quand le véhicule manœuvre. Positionné dans la zone de l'angle mort droit, le cycliste est alerté de manière sonore et visuelle.



# LA SÉCURITÉ DES PIÉTONS ET CYCLISTES DANS L'ACTUALITÉ



# NOUS VOUS PROPOSONS D'ÉQUIPER GRATUITEMENT L'UN DES VÉHICULES DE VOTRE FLOTTE

ELECTRO MAINTENANCE vous propose un essai grandeur nature sur l'un des véhicules de votre flotte.

- Fourniture gratuite de l'avertisseur piéton et cycliste Alarmalight®
- Référence E5665 : Prix public 389€.HT
- Pose auprès de votre concessionnaire habituel : 1 heure de main d'œuvre



En décembre, un sondage commandité par l'assureur MMA, révélait que 88% des personnes circulant à vélo au moins une fois par mois avaient déjà commis une infraction au Code de la route. *"Les cyclistes font n'importe quoi"* s'étaient empressés de titrer quelques médias.